

COMPTE RENDU DU CSAL DU 23 NOVEMBRE 2023

L'ordre du jour de ce CSAL devait être celui des bilans : le bilan de la campagne des entretiens professionnels et celui du télétravail. Mais l'actualité de la DGFIP a dû être abordée longuement mettant une nouvelle fois en lumière les conséquences de la mise en place de nouveaux applicatifs informatiques inaboutis, une campagne d'avis de Taxe d'habitation des résidences secondaires et locaux vacants sous haute tension à cause de l'impréparation de GMBI, des défaillances pour les premiers tests d'OCAPI la nouvelle application de paiement des pensions et les effets néfastes de l'externalisation partielle des traitements des chèques Mach 23 pour les agent.es de la division des opérations comptables de l'Etat.

PONT NATUREL DU WEEK-END DE L'ASCENSION

Pour rappel, lors du CSAL du 24 mai 2023, le pont naturel de l'ascension avait été voté. Depuis une note de la DG impose aux directions le maintien du service public pendant la campagne de l'impôt sur le revenu.

Le directeur a indiqué que la situation était singulière et sa position inconfortable. Toutefois il appliquera les directives de la DG et il n'y aura pas de pont naturel pour l'ascension pour l'ensemble des services de la DRFIP 35. Il a précisé que les chefs de service feraient preuve de souplesse pour les agents qui déposeraient des congés le vendredi 10 mai 2024.

Les organisations syndicales ont remis les pétitions signées par les agents et après une interruption de séance ont décidé de ne pas participer au vote puisqu'elles avaient déjà donné un avis favorable pour le pont naturel lors du CSAL du 24 mai 2023. Les organisations syndicales nationales se réservent le droit de déposer un préavis de grève.

BILAN DE LA CAMPAGNE D'ENTRETIEN PROFESSIONNELS 2023 (GESTION 2022)

La campagne d'entretien professionnel 2023 a été marquée par plusieurs évolutions. La mise en place du nouvel applicatif ESTEVE à la place d'EDEN-RH. un rapprochement des acteurs de l'entretien professionnel (agents, N+1, et N+2). Dorénavant, l'évaluateur doit être le supérieur hiérarchique direct et le chef de service peut devenir l'autorité hiérarchique (auparavant cette fonction était exercée par un cadre du service RH). Des cadres A, adjoints de chefs de service sont devenus évaluateurs. La gestion des recours en CAP s'effectue au niveau national par catégorie.

L'autorité hiérarchique peut désormais être juge et partie, ce qui compléxifie encore un peu plus le premier niveau de recours. Seuls deux agents de la DRFIP 35 ont fait un recours en CAP.

BILAN 2022 DU TELETRAVAIL

L'année 2022 a été la première année d'un cycle complet de télétravail. Le taux mensuel de télétravailleurs s'est établi en moyenne aux alentours de 49 % à la DRFIP 35.

Depuis le 29 juin 2022, les agents nomades (vérificateurs, huissiers, géomètres, conseillers aux décideurs locaux) peuvent avec l'accord de leur chef de service, bénéficier de jours flottants de télétravail pour la partie de leur activité exercée à domicile et percevoir l'allocation forfaitaire correspondante.

Selon la direction aucun chef de service n'a retranscrit dans SIRHIUS un refus de télétravail. Les représentants de Solidaires Finances Publiques 35 ont fait remarquer que certains chefs de service refusaient oralement la possibilité d'opter pour des jours fixes et des jours flottants ou bien le nombre de jours télétravaillés souhaités par les agents.

Nous rappelons aux agents qu'ils doivent déposer dans SIRHIUS leurs réelles volontés et non pas ce qui arrange leur chef de service! Sinon vous vous privez de la possibilité de faire un recours.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 35 ont demandé à la direction de veiller à tenir compte des aménagements préconisés par le médecin du travail que se soit dans la cadre du télétravail ou au bureau. Les agents déjà fragilisés par des soucis de santé disposent actuellement des équipements de protection préconisés par le médecin du travail que plusieurs semaines après la préconisation. Le directeur du pôle pilotage et ressources a indiqué que la prévention était en "mode survie" actuellement à la DRFIP 35. Le Directeur s'est engagé à revoir la situation.

PRIME GMBI

La prime GMBI sera versée aux agents qui étaient positionnés de juin à août 2023 dans les SIP, le SDIF, les agents de direction mobilisés en soutien des SIP et du SDIF, les centres de contact et certains services informatiques et sera versée avec la paie de décembre 2023. Sont exclus du périmètre les EDR et les vacataires affectés en renfort pendant la campagne GMBI.

Le Directeur a demandé à la direction générale que les géomètres de la DRFIP 35 qui travaillent en soutien du SDIF puissent aussi en bénéficier. La décision de la centrale est attendue dans les prochains jours.

ANTENNE SIE LANNION

L'antenne des SIE à Lannion sera créée en septembre 2024 avec à terme dans trois ans, 24 emplois transférés de la DRFIP 35 vers l'antenne. Elle sera chargée de la gestion des AVISIR de tous les SIE du département, les travaux de surveillance-relance des défaillants sauf pour le SIE de Saint-Malo.

Pour 2024, le directeur a communiqué le nombre d'emplois qui seront transférés des SIE de la DRFIP 35 vers l'antenne de Lannion :

- 1 A pour le SIE Rennes 1,
- 3 B et 2 C pour chacun des SIE Rennais,
- 1 B pour le SIE de Saint Malo,
- pas de transfert pour le SIE de Vitré.

Un deuxième poste de cadre A sera peut-être transféré mais la négociation a toujours lieu avec la centrale.

La division RH rencontrera les agents des SIE la première quinzaine de décembre, avant l'ouverture des demandes de mutation au niveau national. Avec les départs en retraite et les éventuelles réussites au concours ou promotions, 4 contrôleurs seraient concernés par le transfert de leur emplois.

NOTE RELATIVE AUX MISSIONS ET A L'ORGANISATION DES SIP

La DRFIP 35 a fait paraître une note départementale relative aux missions et à l'organisation des SIP suite à l'organisation de groupes de travail menés au premier semestre 2023. D'après le directeur la séparation assiette et recouvrement n'est pas remise en cause mais une logique "d'acculturation" doit être mise en place. Les agents doivent posséder une connaissance généraliste sur chacun des métiers afin de fluidifier les échanges. Des réunions vont être organisées avec les chefs de service tout le long de l'année 2024 et dans un deuxième temps des discussions seront engagées avec les agents pour une application de la note dès 2025.

Le directeur a assuré que jusqu'en 2027, il n'y aurait pas de création d'antenne pour les SIP de moins de 20 agents même si la note de la DG le suggère.

Les nouvelles organisations des SIP feront l'objet d'une présentation en Formation Spécialisée.

<u>CAMPAGNE D'AVIS DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES</u> ET LES LOCAUX VACANTS

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 35 avait prévenu lors des précédents CSAL concernant la campagne chaotique de GMBI qu'il y aurait des conséquences sur la campagne d'avis de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants. Les avis viennent de paraître et on dénombre 3% d'avis supplémentaires comparés à l'année précédente et déjà 16 % d'augmentation du contentieux.

Le directeur a argué que l'augmentation était proportionnée vis-à vis de la masse des avis et a minimisé les erreurs car la défaillance était à imputer aux usagers et aux usagères. Seulement ce sont les agent.es qui devront traiter tous les contentieux et les effectifs eux n'augmentent pas!

Les agents des SIP ne devraient pas être sollicités pour renforcer l'accueil téléphonique des centres de contact.

DEPLOIEMENT D'OCAPI DANS LES CENTRES DE GESTION DES RETRAITES

Une nouvelle application pour le paiement des pensions et retraites versées par l'État OCAPI commence à être déployée dans tous les Centres de gestion des retraites. Pour l'instant, seules les récompenses (médailles militaires, légions d'honneurs et retraites du combattant) alimentent le nouvel applicatif et de nombreux "couacs" ont été relevés. La totalité des pensions sera reprise par le nouvel applicatif avec quelques mois de retard soit à la fin de l'année 2024 pour résoudre toutes les anomalies, cela n'augure rien de bon!

RESTAURANT ADMINISTRATIF DE FOUGERES ET DE SAINT-MALO

L'agent Berkany employé au restaurant administratif de Fougères quittera son poste à la fin du mois de novembre 2023. Ensuite un intérim sera assuré jusqu'au mois de mars 2024 pour savoir si le nombre de rationnaires est suffisant pour le maintien d'une restauration au sein du centres des finances de Fougères.

A Saint-Malo, un questionnaire sera adressé prochainement à l'ensemble des agents pour connaître leur préférence entre une restauration conventionnée ou une restauration externalisée.

NOUVEAU DISPOSITIF MACH 23

Le nouveau dispositif de traitement des chèques remis à l'encaissement par les clients dépôts de fonds au Trésor (DFT), dans le cadre du projet d'externalisation partielle du traitement des chèques Mach 23 est entré en vigueur depuis le 28 août 2023. Les Services de Traitement de Chèques (STC) de Lille et de Créteil sont fermés et leur activité est déléguée à un prestataire privé : TESSI.

La DRFIP 35 devient le comptable assignataire unique pour l'ensemble des opérations de traitement industriel des chèques et moyens de paiement associés réalisées par le prestataire TESSI.

Des difficultés et des erreurs sont tout de suite apparues pour certaines opérations comptables. La résolution de ces anomalies sont chronophages pour les agents travaillant à la Division des opérations comptables. Pour leur venir en soutien un agent contractuel et un vacataire vont être recrutés.

Pour Solidaires Finances Publiques, toutes les missions de la DGFiP doivent être exécutées par la DGFiP avec son personnel. La véritable maîtrise de ses missions ne se conçoit qu'en interne. Une "culture" DGFiP, une "culture" de service public ne peut être que globale et ne s'entretient qu'en gardant le plein exercice des missions.